

INFORMATIONS aux PILOTES ULM **COUPE ICARE 2017**

Ouverture Samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017

I - CONSIGNES GENERALES

1- Les pilotes désirant se rendre en vol sur la piste ULM de LUMBIN doivent au préalable remplir une fiche d'enregistrement (voir ci modèle dessous) et la retourner au préalable par mail jean.marc.chevallet@orange.fr ou louis.collardeau@araymond.com pour obtenir un numéro d'autorisation par la direction des vols.

Information Jean Marc CHEVALLET tel 06 82 81 42 62
ou Louis COLLARDEAU tel 06 07 03 80 88

2 - Le commandant de bord est le seul et unique responsable de la conduite de son aéronef, L'organisation et la direction des vols de la Coupe Icare déclinent toute responsabilité en cas de faute du pilote.

3 - Chaque pilote en tant que commandant de bord doit assurer par une vigilance visuelle renforcée l'anti-abordage avec l'ensemble des nombreux autres aéronefs en évolution sur les sites de la Coupe Icare en particulier une activité modérée réduite intense à proximité de l'axe de la finale (voir carte aérienne des secteurs de vol réservés) .

4 - Un ULM doit toujours laisser la priorité à autre aéronef non-motorisé : delta, parapente, planeur, ballon,

5 - Les équipages doivent impérativement être en possession des originaux à jour de leurs documents de vol: brevet pilote, carte d'identification ULM, licence radio, assurance, valide en France. Présentation des documents obligatoire à l'arrivée accès à une ZRT manifestation aérienne. Présence possible sur le terrain de la DGAC/PAF/BGTA susceptibles d'effectuer des contrôles.

6- Les ULM paramoteurs sont interdits sur la piste et la commune de Lumbin pendant la Coupe Icare. Un secteur de vol leur est réservé sur le plateau de Saint Hilaire, contacter Noel MAZAUDIER DV paramoteurs au 06 70 64 00 36

II - ACCES des ULM à la piste temporaire de LUMBIN

L'accès en vol et l'utilisation de la piste temporaire ULM de Lumbin implique par chaque pilote :

- la prise de connaissance du SUP AIP et NOTAM COUPE ICARE
- L'autorisation préalable de la direction des vols tél 06 07 03 80 88 ou 06 82 81 42 62,
- La pleine acceptation des consignes spécifiques suivantes :
Les organisateurs déclinent toute responsabilité liée à l'état du terrain et à son environnement spécifique. Le Pilote commandant de bord demeure le seul responsable de son vol. En cas de doute mieux vaut s'abstenir !.

1. Le survol de l'aire d'atterrissage des PUL (PS N : 45°18'07''N et 005°54'22''E) est interdit.

2. Le survol des zones habités de la commune de LUMBIN et interdit aéronefs motorisé en dessous de 1500ft/sol (AGL). Pas de vol sur le plateau de Saint-Hilaire du Touvet et le long des falaises de la Dent de Crolles.

3. Les vols en paramoteur sur l' ensemble de la commune de LUMBIN sont interdit par arrêté municipal.

4. La piste ULM de LUMBIN sera ouverte uniquement pendant la Coupe ICARE pendant les plages horaires suivantes (heures locales) :

o le samedi de 9h00 à 16h00 et 18h30 à 19h00

o le dimanche de 9h00 à 16h00 et 18h30 à 19h00

o Aucun vol en dehors de ces périodes, en particulier

INTERDICTION ABSOLUE DE TOUS LES VOLS ULM dans l'enceinte de la ZRT le samedi et le dimanche pendant le créneau 16h00 à 18h00 qui est strictement réservé pour les vols de démonstration (meeting aerien)

5. Coordonnées GPS piste de Lumbin N 45°18'125'' – E 005°54'58''

6. Caractéristiques particulières du terrain : piste longueur utilisable 200m (avec une bande de sécurité de 50 m supplémentaire qui se termine par des maïs au Nord- Est) , largeur 10m, sol rustique en herbe « agricole » très sommairement compactée. Cette piste est réservée aux ULM tout terrain robustes types pendulaires, autogyres, hélicoptères(*) et multiaxes lents dit « STOL »avec roues de 400.

(*) arrivée possible d'hélicoptères non ULM sur PPR auprès de la direction des vols 06 07 30 80 88

Reconnaissance au sol préalable recommandée le cas échéant, La direction des vols décline toute responsabilité.

7. Chaque Pilote Commandant de bord devra s'assurer au préalable de la compatibilité des performances de sa machine avec les caractéristiques du terrain et aussi de son expérience. Dans le doute s'abstenir et aller se poser sur l'AD du Versoud situé à quelques minutes en vol (voir carte VAC LFLG) ou

bien venir effectuer une reconnaissance « à pieds » au préalable selon les mêmes principes qu'une altisurface

III - CONSIGNES D'INTEGRATION

1. Axe de piste 03/21 ; préférentielle 03 avec du maïs en bout de piste non coupé hauteur 2m50 m, fossé en entrée de piste, avec seuil de piste décalé de 20 m
2. **Arrivée obligatoire par le secteur Sud-Est (coté vallée) : voir plan Circuit**
3. Altitude terrain 720ft (220m) ; vent arrière à 600ft/sol (200m)
4. **Interdiction absolue de survol des zones publiques haut et bas , décollage et atterro parapentes /delta** (voir plan des secteurs de vol en PJ) et affichages
5. **Fréquence Radio du terrain ULM de LUMBIN 128.700 . contact 5 minutes avant intégration,** pour prise des consignes et coordination avec les départs/arrivées ULM et hélico
6. Manche a air situé au Nord –Ouest de la piste

IV - SUR PLACE

- Il n'y aura pas d'essence sur le terrain
- Accès navettes routières gratuites accessibles aux pilotes ULM avec présentation du Badge nominatif « Pilote ULM » remis à l'arrivée après avoir rempli la fiche « pilote /Machine ».

Contacts et renseignements auprès de la direction des vols ULM :

Directeur des vols ULM: Louis COLLARDEAU mob. 06 07 03 80 88

DV Adjoint ULM: Jean Marc CHEVALLET mob. 06 82 81 42 62

DV Adjoint ULM : Alain CATALAN mob. 06 71 02 71 08

DV Adjoint ULM: Christian ROBERT mob 06 11 40 44 52

Le 15 Septembret 2017

Bonne COUPE ICARE, bons vols, et surtout beaucoup de prudence.